



RÈGLES DE SÉLECTIONS
ÉQUIPE DE FRANCE
DE CANOË KAYAK 2025

WAVESKI SURFING
Junior, Ondine, Open



Table des matières

A. PREAMBULE.....	3
B. LES EPREUVES CONCERNEES	3
C. MODALITES DE SELECTION.....	4
1. Conditions d'accès aux sélections.....	4
2. Compétitions de sélection.....	4
3. Règlement de la compétition de sélection.....	4
D. CLASSEMENT DES SELECTIONS 2025.....	5
1. Principe de classement.....	5
2. Départage	5
E. PROPOSITION DE SELECTION.....	6
1. Préambule.....	6
2. Proposition de sélection pour l'Équipe de France 2025.....	6
2.1. Equipe de France A.....	6
2.2. Equipe de France B.....	6
2.3. Bonus sur résultats 2025.....	7
3. Règles administratives.....	7
F. PROGRAMME D' ACTIONS EQUIPE DE France	7
1. Equipe de France A.....	7
2. Equipe de France B.....	7
G. DIFFUSION DU MODE DE SELECTIONS.....	8
H. MODALITES DE SELECTION 2026	8



A. PREAMBULE

L'objectif des Équipes de France est de conquérir des titres au championnat du monde ICF 2025 à Easky en (Irlande).

L'objet de ce document est de formaliser les règles qui permettent de sélectionner les sportifs français capables d'atteindre des objectifs de médailles d'or ou de podium avec l'Equipe de France de Waveski Surfing lors de l'échéance terminale de la saison sportive internationale 2025.

Les règles de sélections sont arrêtées par le Directeur Technique National après avis du Président de la Commission Nationale d'Activité Waveski Surfing.

B. LES EPREUVES CONCERNEES

Les épreuves susceptibles d'être ouvertes à une sélection en Equipe de France Waveski Surfing 2025 sont :

- Junior international (-21 ans en septembre 2025)
- Ondines
- Open

Une place pourra être ouverte sur proposition du manager pour un athlète en situation de mobilité réduite. Cette sélection sera faite par le manager sur observation du niveau sur le circuit Français de la saison en cours.



C. MODALITES DE SELECTION

1. Conditions d'accès aux sélections

Les sportifs souhaitant participer aux compétitions comptant pour les sélections doivent remplir les règles suivantes :

- Être licencié à la FFCK
- Être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du canoë-kayak en compétition.
- Être à jour de ses cotisations et ou facturations FFCK

2. Compétitions de sélection

Les compétitions de sélections se dérouleront :

- Épreuve 1 : Coupe de France - Anglet 9 au 11 mai 2025
- Épreuve 2 : Course de France - Lacanau, 7 au 9 juin 2025
- Épreuve 3 : Course de sélection - Lacanau, 7 au 9 juin 2025

A chaque date, le site le plus adapté sera défini en fonction des conditions météo.

3. Règlement de la compétition de sélection

La compétition se déroule suivant le règlement sportif FFCK Waveski Surfing en vigueur et ses annexes.

Le format de course est le même qu'une compétition nationale avec des séries de qualification de 15 à 20 mn.

Les qualifications seront en élimination directe. La mise en place de séries de repêchages pourra être envisagée selon le temps de compétition.



D. CLASSEMENT DES SELECTIONS 2025

1. Principe de classement

Le classement se fera en additionnant les points correspondants à la place réalisée sur les coupes de France plus celle de la course de sélection, d'après le barème suivant :

1° place = 0 points
 2° place = 2 points
 3° place = 3 points
 4° place = 4 points
 Etc

La course de sélection sera intégrée dans l'organisation de la coupe de France de Lacanau.

A l'issue des 3 courses, un classement est effectué en additionnant pour chaque compétiteur les points des coupes de France et de la course de sélection.

Exemple	CDF	Course de sélection	Total	classement
Embarcation 1	10	0 X 2	$(10+0 \times 2) = 10$	2°
Embarcation 2	0	4 X 2	$(0+4 \times 2) = 8$	1°

2. Départage

En cas d'égalité, le résultat de la course de sélection sera pris en compte pour départager les compétiteurs.

Exemple	CDF1	Course de sélection	Total	classement
Embarcation 1	0	2 (X 2)	$(0+2 \times 2) = 4$	2°
Embarcation 2	4	0 (X 2)	$(4+0 \times 2) = 4$	1°

En cas d'annulation de la coupe de France d'Anglet, la course de sélection de Lacanau comptera double.

En cas d'annulation de la coupe de France ou de la course de sélection de Lacanau, l'épreuve réalisée comptera double.



E. PROPOSITION DE SÉLECTION

1. Préambule

Les sélections nominatives sont arrêtées par le Directeur Technique National sur proposition du Directeur Sportif après avis du Président de la commission nationale « Waveski Surfing ».

Le Directeur Technique National peut effectuer une sélection nominative différente de celle issue du présent règlement de sélection, dans un souci de performance de l'Équipe de France. Il peut aussi minorer ou majorer ces effectifs en fonction du niveau et de la densité de chaque épreuve.

Dans le cas où un bateau ne pourrait pas honorer tout ou partie de sa sélection (raisons scolaires, santé, de comportement ou de double sélection), un autre bateau pourra être sélectionné pour tout ou partie du programme, sur décision du Directeur Technique National.

2. Proposition de sélection pour l'Équipe de France 2025

Les athlètes sélectionnés en équipe de France 2025 seront déterminés à l'issue de la course de sélection qui clôturera le système de sélection 2025.

2.1. Equipe de France A

Le premier de chaque catégorie sera sélectionné. 1 à 3 athlètes par catégorie pourront être ajoutés à la sélection selon le niveau produit lors des différentes manches de sélections.

De plus le nombre total sera ajusté en fonction du budget alloué à l'équipe de France WaveSki Surfing.

Une partie ou la totalité des frais pourront être facturés aux athlètes.

2.2. Equipe de France B

Une équipe de France B sera sélectionnée à l'issue des sélections. Elle sera constituée de 0 à 3 athlètes suivant la sélection de l'équipe de France, par catégorie. Il n'y aura aucune prise en charge pour ces athlètes. Une assistance technique pourra être mise en place suivant le nombre de cadres disponible.



2.3. Bonus sur résultats 2025

Sont directement sélectionnés en équipe de France A, les champions du Monde Open.

Soit Lou PETER pour les Dames et Virgile HUMBERT pour les hommes.

Bénéficient d'une place de 2° soit 2 points (valable en remplacement du plus mauvais résultat, ou en cas d'absence sur une des épreuves de sélections), les Champion du Monde Senior et Master, et les vice-champions du monde Open Dame et Homme et Junior soit :

Océane LUCAS en Open Dame

Nathan LE BARS – Cyril SAMSON – Clément GUILBERT – Enzo MONFORT en Open Homme

3. Règles administratives

La validation de la sélection arrêtée par le Directeur Technique National est conditionnée à la signature de la Convention Individuelle « Sportif sélectionné en Équipe de France Waveski Surfing 2025 » et au respect des démarches administratives et médicales prévues par cette convention.

F. PROGRAMME D' ACTIONS EQUIPE DE France

1. Equipe de France A

- Championnats d'Europe à EASKY en Irlande du 5 au 9 septembre 2025

Tout ou partie de l'actions pourra être facturées aux athlètes en fonction des possibilités de budgets FFCK.

2. Equipe de France B

- Championnats d'Europe à EASKY en Irlande du 5 au 9 septembre 2025

L'ensemble des actions de l'Equipe de France B sera à la charge des sportifs.

Les vêtements protocolaires « France » seront pour tout ou partie à la charge des sportifs.



G. DIFFUSION DU MODE DE SELECTIONS

Le présent mode de sélection sera diffusé sur le site internet de la Fédération Française de Canoë-Kayak et sur la page FACEBOOK de la commission nationale Waveski Surfing.

H. MODALITES DE SELECTION 2026

Le classement du championnat d'Europe 2025, pourra faire partie des modalités de sélections aux échéances internationales 2026.